

202212

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Commune de
BARBAZAN



STATION THERMALE CLASSEE

Mairie de BARBAZAN

Grand Rue Saint-Michel - 31510 BARBAZAN

T.05.61.88.30.06 - Mel: accueil@mairie-barbazan.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur Dominique ROULLIER

Profession : secrétaire de l'association Barbazan Pétanque

Domicilié(e) : BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie à Thermes de Barbazan.

Du 24 mars 2022 à 08 heures 00

Au 24 mars 2022 à 21 heures 00

Pour le motif Championnat Haute-Garonne Vétérans de Pétanque, au parc des Thermes

Veillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 03 mars 2022

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Monsieur Dominique ROULLIER , BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 2ème catégorie.

Du 24 mars 2022 à 08 heures 00

Au 24 mars 2022 à 21 heures 00

Pour le motif Championnat Haute-Garonne Vétérans de Pétanque, au parc des Thermes à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à BARBAZAN, le 03 mars 2022

Le Maire

